

## Résidence EXECAL à La Becque 2022

### FAQ

#### Qu'est-ce que la Résidence d'artistes | La Becque ?

Située sur les rives du Lac Léman entre Vevey et Montreux, proche de tous les pôles culturels et naturels de Suisse, La Becque | Résidence d'artistes reçoit sur son site des créatrices et créateurs de tous horizons culturels et artistiques. Ceux-ci bénéficient d'un cadre de création exceptionnel, propice à la recherche approfondie et à la réalisation du projet artistique pour lequel ils ont été sélectionnés, qu'il s'agisse d'une phase de recherche ou de production. Le grand jardin sauvage de La Becque abrite huit appartements d'artistes, quatre studios supplémentaires, un atelier maquettes à disposition de tous ses résidents, une bibliothèque, un espace de conférence et d'événements, des chambres facilitant les séjours à court terme, et de nombreux espaces communs – ceci sans compter un accès sans pareil au Lac Léman lui-même.

Plus d'informations ici : <https://labecque.ch/la-becque/>

#### Qu'est-ce que le programme de Résidence EXECAL à La Becque ?

Le programme Résidence EXECAL à La Becque est issu du partenariat entre l'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne et La Becque et a pour but d'encourager le développement de projets et l'excellence de la relève en art et en design. Durant l'été 2022, la Résidence EXECAL à La Becque offrira l'opportunité à trois ancien·ne·s étudiant·e·s de l'ECAL de participer chacun·e à une résidence de quatre semaines dans le but de développer tout ou partie d'un projet en bénéficiant des infrastructures uniques de la résidence d'artistes, incl. logement, frais de voyage et bourse.

#### Comment puis-je participer au programme Résidence EXECAL à La Becque ?

En soumettant votre candidature. Les programmes 2022 de Résidence EXECAL à la Becque font l'objet d'un appel à candidatures ouvert du 9 décembre 2021 au 17 janvier 2022. Plus d'informations et formulaire : <https://ecal.ch/fr/4121/ecal/partnerships/la-becque-ecal-execal-residences>

#### Qui peut postuler au programme Résidence EXECAL à La Becque ?

L'appel à candidature est ouvert à tous les *alumni·ae* de l'ECAL, venant de toutes disciplines, pour autant qu'ils·elles soient diplômé·e·s depuis au moins trois années lors du début de la période de Résidence EXECAL à La Becque à l'été 2022 (**i.e. les candidat·e·s doivent avoir été diplômé·e·s au plus tard en 2019. Les étudiant·e·s diplômé·e·s en 2020 et 2021 ne peuvent pas se présenter**).

Le programme Résidence EXECAL à La Becque vise autant les artistes émergent·e·s que les praticien·ne·s établis. Cependant, les candidat·e·s doivent avoir un statut de professionnel·le dans leur domaine et ambitionner un développement de leur pratique.

#### Y a-t-il d'autres programmes de résidence au sein de La Becque ?

Oui, La Becque a son propre Programme Principal de Résidence ainsi que d'autres programmes de résidence en partenariat (avec Pro Helvetia par exemple). Les critères et règles de candidature ainsi que le formulaire de candidature du programme de Résidence EXECAL ne sont valables que pour celui-ci.

### Quelle est la durée d'une Résidence EXECAL ?

Le programme de Résidence EXECAL offre trois résidences d'une durée de chacune 4 semaines. Des durées de résidence différentes ne sont en principe pas possibles.

Au moment de leur candidature, les candidat·e·s doivent choisir les périodes de résidence qui leur conviennent pour participer au programme Résidence EXECAL à La Becque :

- 27 juin – 24 juillet 2022
- 27 juillet – 24 août 2022
- 31 août – 28 septembre 2022

### Puis-je reporter ma résidence ?

Non. Pour des raisons d'organisation, l'ECAL and La Becque ne peuvent pas offrir de repousser les Résidences EXECAL qui ont été attribuées.

### Est-ce que des duos, groupes ou collectifs peuvent postuler à une résidence?

Oui. Il est toutefois important de rappeler que les Résidences EXECAL sont attribuées pour un projet spécifique. Quelle que soit la constitution du·de la candidat·e (individuelle ou collective), les ressources mises à disposition restent les mêmes (voir « ce que comprend le programme de Résidence EXECAL »). Les candidatures collectives doivent donc prendre en considération le partage de ces ressources.

### Comment puis-je postuler ?

Le·a candidat·e. doit :

- Soumettre sa candidature **jusqu'au 17 janvier 2022 à 23h59 CET**, à travers le formulaire suivant : <https://www.ecal.ch/fr/3944/>
- Assembler tous les documents dans **un unique fichier PDF ne dépassant pas 10 MB**.
- **Nommer le fichier** de la manière suivante : EXECAL Residence at La Becque 2022\_Nom Prénom.pdf

### Que dois-je fournir pour poser ma candidature ?

Les documents suivants sont nécessaires à l'évaluation des candidatures, merci de les envoyer en un seul fichier PDF (en français ou anglais) :

- **Note de concept sur le projet de résidence** – une brève note de concept (env. 500 mots) sur le projet, qu'il s'agisse d'une phase de recherche ou de production, que vous aimeriez conduire à La Becque dans le cadre de la résidence EXECAL ainsi que les raisons pour lesquelles ce projet bénéficierait d'être développé spécifiquement à La Becque.  
A noter que La Becque « porte une attention particulière aux projets artistiques explorant des thèmes liés à la nature, à l'environnement et à la technologie, notions de notre contemporanéité de plus en plus incontournables et indissociables. D'une urgence particulière, ces thèmes alimentent toutes les disciplines du champ artistique – et les artistes sont parmi les plus à même de dégager des alternatives, tant dans notre rapport aux technologies que dans celui que nous entretenons avec la nature. »
- **Biographie** – une courte biographie professionnelle (env. 300 mots).
- **Texte sur votre pratique** – Décrivez les concepts qui sont à l'origine de vos projets au travers d'un texte de telle manière à aider le jury à comprendre les thèmes et intentions qui animent votre pratique (env. 300 mots).
- **Une sélection de 5 projets récents** – Une sélection de cinq images/vidéos/enregistrements/etc. issue de vos travaux récents et accompagnés d'une description. Les vidéos/enregistrements doivent être téléchargés sur Youtube ou Vimeo. Merci d'inclure les éventuels liens et mots de passe permettant leur accès.

- **Une copie de votre diplôme** – une copie de votre certificat de diplôme (BA, MA ou MAS) de l'ECAL. A noter que tou·te·s les candidat·e·s doivent avoir été diplômé·e·s de l'ECAL et avoir fini leurs études au moins 3 ans avant le début du programme de résidence à La Becque à l'été 2022 (i.e. **les candidat·e·s doivent avoir été diplômé·e·s au plus tard en 2019. Les étudiant·e·s diplômé·e·s en 2020 et 2021 ne peuvent pas se présenter**).

### **Qu'est ce qui est offert dans le cadre de la Résidence EXECAL à La Becque ?**

- Une compensation des frais de voyage à hauteur de 800.00 CHF (y.c. aller-retour vers et de la Suisse) ;
- Une bourse forfaitaire de 1500.00 CHF pour la durée de la résidence (4 semaines) ;
- Logement et espace de travail ;
- Accès aux espaces et infrastructures de La Becque (voir détails ci-dessous) ;
- Conseils et mentorat de la part de l'équipe de La Becque ;
- Éventuelle participation à des événements dans le cadre des programmes de l'ECAL et de La Becque ;
- Promotion des projets issus de la résidence sur les plateformes de communication de l'ECAL et de La Becque.

Ainsi, le programme de Résidences EXECAL à La Becque offre aux résident·e·s sélectionné·e·s la possibilité de vivre et de travailler sur le site unique de La Becque pendant l'une des périodes susmentionnées. Les résident·e·s se voient attribuer un appartement (live-work space) pour la durée de leur séjour. Chaque appartement est d'une taille d'environ 80m<sup>2</sup> et comporte une cuisine équipée, une machine à laver, un séchoir, une chambre à coucher séparée et un grand espace principal à usage flexible, d'une taille d'environ 40m<sup>2</sup>. Chaque appartement dispose d'une terrasse faisant face au Lac Léman et d'un accès libre au jardin sauvage de La Becque. Un atelier maquette, une bibliothèque et un espace de conférence et d'événements sont également à disposition.

### **Qu'attend-on d'un·e résident·e ?**

Les résident·e·s devront s'engager contractuellement à respecter le code de conduite de La Becque ainsi que le cadre de la Résidence EXECAL. Ils·elles sont encouragé·e·s à interagir avec les autres résident·e·s, ainsi qu'avec les contacts pertinents pour leur projet que leur fourniront l'ECAL et La Becque. L'équipe de La Becque conduira à intervalles réguliers des entretiens simples avec les résident·e·s pour s'assurer du progrès de leur projet. Les résident·e·s devront aussi documenter leur projet et fournir un rapport de résidence, une fois celle-ci complétée.

Avant d'entamer leur résidence, les résident·e·s organiseront leur voyage ainsi que les visas éventuellement nécessaires à leur séjour, en consultation avec l'ECAL et la Becque. Ils·elles devront aussi s'assurer d'avoir une assurance maladie et accidents valide, couvrant leur séjour en Suisse.

### **Puis-je venir avec ma famille ?**

Oui. Les partenaires et/ou enfants sont autorisés à vivre avec les résident·e·s durant leur séjour. Nous rappelons toutefois que les ressources mises à disposition des résident·e·s sont les mêmes s'ils viennent seul·e·s ou accompagné·e·s. La Becque n'offre pas d'accompagnement ou d'activités spécifiques pour les enfants des résident·e·s.

### **Quelle(s) langue(s) est(sont) parlée(s) à La Becque ?**

Les langues généralement parlées à La Becque sont l'anglais et le français. Une bonne maîtrise de l'anglais est indispensable pour bien communiquer avec l'équipe de La Becque ainsi qu'avec les autres résident·e·s durant le séjour. Le français est un plus car il permettra aux résident·e·s de comprendre et d'explorer leur environnement direct, mais ce n'est pas un critère requis.

### **Que me coûte une résidence ?**

Tous les frais en dehors de ceux qui sont couverts par la Résidence EXECAL à La Becque sont à la charge du·de la résident·e. A noter que la Résidence EXECAL offre le logement et espace de travail à La Becque pendant 4 semaines, des frais de voyages jusqu'à 800.00 CHF ainsi qu'une bourse de 1500.00 CHF, aidant le·a résident·e à couvrir ses dépenses journalières, ses transports ainsi que d'éventuels frais de production.

### **Comment se passe l'examen de ma candidature?**

Les candidatures sont d'abord examinées pour s'assurer qu'elles répondent aux critères et règles de candidature. Les candidatures qui répondent à ces exigences sont ensuite examinées par un jury composé de trois membres venant de l'ECAL, de La Becque et de l'association EXECAL. A noter que les décisions du jury ne sont pas contestables. Toute recours contre l'ECAL ou La Becque est exclus. Les candidat·e·s retenu.e.s seront informé·e·s par email dans le courant du mois de février 2022. Les candidat·e·s non-sélectionné·e·s seront également informé·e·s.

### **ECAL/Ecole Cantonale d'art de Lausanne**

5, Avenue du Temple

CH-1020 Renens

[www.ecal.ch](http://www.ecal.ch)